

Edito : Le budget 2007, savoir lire entre les lignes.

Après plusieurs jours de suspens, laissant planer de fortes craintes d'augmentations en matière fiscales et de taxations, le gouvernement a déposé in extremis son projet de budget à l'Assemblée de la Polynésie française.

Deuxième budget à l'actif du gouvernement TEMARU, le poste investissement est encore loin des niveaux atteints en 2003 et 2004, quant au budget de fonctionnement il poursuit sa croissance.

Un budget en contradiction avec les effets d'annonce du vice-président du gouvernement et ministre des finances car si il est censé

« traduire une volonté de maîtrise des dépenses de personnels et de subventions », on retiendra toutefois que les crédits alloués aux dépenses de fonctionnement sont en augmentation de 5 milliards de F cfp par rapport au budget primitif 2006.

Un budget qui suscite une grande inquiétude au sein des chefs d'entreprises, étant loin de traduire un réel souci de stabilisation de la fiscalité dont les recettes devraient s'établir à 113,7 milliards contre 107,6 en 2006. L'augmentation des taux d'imposition des sociétés de 2.5 point présentée par le ministre des finances est en réalité une augmentation de l'impôt des sociétés de 6 à 8 %. On voudrait décourager l'investissement et l'initiative privée que l'on ne s'y prendrait pas autrement. Cela démontre, s'il en était encore besoin, la difficulté, pour les entrepreneurs polynésiens, de faire les analyses prospectives nécessaires à tout investissement.

Dans le même temps nous constatons que les dossiers de défiscalisation d'investissements d'entreprises moteurs de l'économie et créatrices d'emplois et de richesses sont purement et simplement rejetés.

Tout ceci contribue, sans nul doute, à la dégradation du moral des entrepreneurs et freinera, de façon certaine, les projets d'investissements que les plus téméraires pouvaient encore faire.

La dégradation insidieuse et lente de l'économie du pays est en marche. Les dirigeants politiques de ce pays en porteront la grave responsabilité.

Si beaucoup s'interrogeaient quant à la ma-

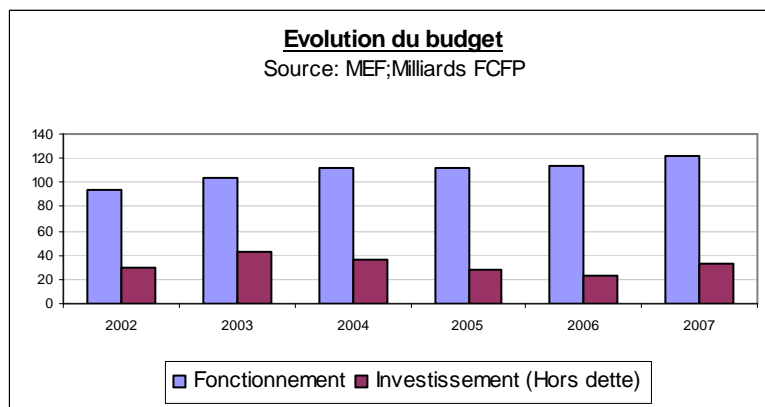
nière dont ce budget allait pouvoir être bouclé, la réponse est désormais connue : un recours massif à l'emprunt et une ponction sur les dividendes des établissements publics et des SEM. Ce

procédé se soldera pour les organismes concernés par une forte diminution de leurs réserves financières qui portera atteinte à leur capacité d'investissement.

Telles sont les grandes lignes de ce budget 2007. A charge pour les experts en finances publiques et les économistes de nous dévoiler dans les prochaines semaines toutes les subtilités qui se cachent derrière les chiffres annoncés d'autant plus que des interrogations majeures subsistent pour beaucoup de chefs d'entreprises.

A ce titre, le dîner-débat que nous organisons sur le thème « **Le budget et la fiscalité : outils d'un pilotage dynamique de l'économie polynésienne** », le lundi 11 décembre prochain à 19h à l'hôtel SOFITEL TAHITI RESORT, nous apportera très certainement des éclaircissements pertinents.

Jacques BILLON TYRARD
Président



ACTUALITES LOCALES ET INTERNATIONALES

Semaine du Handicap

Pour la deuxième année consécutive, le Ministère de la Solidarité et de la lutte contre l'exclusion sociale a organisé du samedi 25 novembre au vendredi 1er décembre 2006, la Semaine du Handicap.

« L'insertion sociale de la personne handicapée », tel était le thème retenu pour cette édition 2006 avec toujours le même slogan : « Le handicap est dans le regard des autres ».

Cet évènement a été programmé sur quatre temps forts avec notamment un « Carrefour des Métiers » qui s'est tenu dans le hall de l'Assemblée de la Polynésie française le lundi 27 novembre de 09h00 à 15h00. Le CEPF était partenaire de cette opération, 27 entreprises membres des différentes organisations patronales qui composent le CEPF ont répondu à l'appel.

Commentaires : Cette journée a permis la création de liens entre le monde associatif et celui de l'entreprise. Au travers de ces partenariats, la question de l'insertion des handicapés dans le monde du travail a été appréhendée dans toute sa globalité (formation, adaptation des postes et des aides existantes, ateliers protégés, ...). En prévision de la promulgation prochaine de la loi du pays sur l'insertion des travailleurs handicapés, des contacts ont été pris avec les associations.

Essais nucléaires

Le CESC a adopté à l'unanimité le 15 novembre 2006 le texte d'un rapport d'une soixantaine de

pages qui débouche sur une recommandation franche demandant que « l'Etat français reconnaisse le fait nucléaire et assume en conséquence sa pleine responsabilité ».

Selon les termes et les conclusions de ce rapport, il apparaît que les 193 essais nucléaires menés par la France en Polynésie française entre 1963 et 1995 « ont eu un impact majeur sur la santé, l'environnement, la société et l'économie polynésienne ».

Ainsi, les activités du Centre d'Expérimentation du Pacifique (CEP) ont été la cause de profondes mutations dans la société et l'économie du pays pour lequel il n'était pas préparé.

Il en résulte pour la Polynésie française une grande dépendance des transferts financiers de l'Etat qui demeurent indispensables en l'état actuel de son système économique.

Aussi, pour le CESC, il importe que l'Etat et le pays, assument le passé et concrétisent l'avenir sur de nouvelles bases, dans le cadre d'un partenariat renouvelé.

Commentaires : Il est regrettable que ce rapport ait été orienté à charge en s'appuyant sur les travaux de trois commissions séparées (santé et société, environnement, économie) et que des données économiques incontournables telles que l'espérance de vie, la mortalité infantile, les emplois salariés ou encore l'augmentation du SMIG, n'aient pas été prises en compte. Toutefois, le CEPF ne peut que valider les conclusions de ce rapport.

Plus-values immobilières

Un projet de loi du pays intégrant les terrains bâtis au champ de taxation sur les plus-values immobilières a été adopté à l'APF le 23 novembre 2006. Elles seront désormais imposées entre 15 et 35% et la durée de possession des biens cédés soumis à imposition passe de 5 à 10 ans.

Commentaires : Alors que le parc de logements intermédiaires est très insuffisant, une telle mesure ne pourra que dissuader les promoteurs immobiliers de se lancer dans de nouvelles opérations et par voie de conséquence, ce sont les entreprises du bâtiment qui en souffriront .

Rencontre au sommet

Les administrateurs du CEPF ont rencontré le lundi 20 novembre 2006 à l'invitation du syndicat A TIA I MUA, Monsieur François CHEREQUE, secrétaire général de la CFDT. Cette grande centrale syndicale compte pas moins de 800 000 adhérents en métropole.

Commentaires : Le CEPF apprécie l'esprit d'ouverture d' A TIA I MUA d'inviter systématiquement les représentants patronaux à rencontrer les leaders de la CFDT, un syndicat indépendant, contrairement à certaines autres centrales syndicales, qui a su prendre des positions courageuses lors des discussions sur la réforme des retraites en France.

Nouveau ministre

Suite à la démission de Madame Pia HIRO survenue le 12 novembre 2006, c'est le docteur Charles TETARIA qui a été nommé par le Président de la Polynésie française, ministre de la Santé.

Commentaires : Au-delà des prétextes qui ont motivé cette démission, il ressort un profond malaise au sein du secteur de la Santé. L'absence de statut pour les médecins hospitaliers, le manque de considération des personnels de santé, l'insuffisance de moyens dans les archipels, les inquiétudes financières quant au fonctionnement du nouvel hôpital sont autant de problèmes pour lesquels le nouveau ministre de la Santé devra trouver remèdes. Quant à la promotion de la médecine traditionnelle et la formation de médecins polynésiens, dans un communiqué de presse du 12 novembre 2006, le Haut-Commissariat rappelle que l'exercice de la médecine est fortement encadré sur le territoire de la République. Ainsi, « nul ne peut exercer la profession de médecin, dentiste ou sage-femme en France, s'il n'est muni du diplôme français d'Etat correspondant ».

DANS LE MONDE DU TRAVAIL

Licenciement économique

C'est à tort qu'une cour d'appel conclut à l'absence de cause réelle et sérieuse

d'un licenciement au motif que les difficultés économiques étaient imputables à la légèreté blâmable de l'employeur, qui avait créé de nouveaux emplois sans être assuré qu'il pourrait les financer. En effet, la cour d'appel avait par ailleurs constaté les difficultés économiques de l'entreprise et l'erreur de l'employeur dans l'appréciation du risque inhérent à tout choix de gestion ne caractérise pas à elle seule la légèreté blâmable.

Cass. soc., 14 déc. 2005, n°03-44.380 P+B+R

Préavis

C'est à tort qu'une cour d'appel déboute un employeur de sa demande d'indemnité en raison

de la non-exécution par un salarié de son préavis, au prétendu motif que la société n'avait pas mis en demeure l'intéressé d'effectuer son préavis et qu'elle ne démontrait pas que la rupture du contrat lui avait causé un préjudice. En effet, l'obligation de respecter le délai-congé s'impose aux parties au contrat de travail sans mise en demeure préalable.

Cass. Soc., 24 mai 2005, n°03-43.37 P

Astreinte

Constitue une astreinte l'obligation pour le salarié, en contrepartie de la-

quelle il doit percevoir une rémunération, de demeurer à son domicile ou à proximité en vue de répondre à un appel de son employeur pour effectuer un travail au service de l'entreprise. Il en va ainsi d'une gardienne d'immeuble, tenue de se trouver à son domicile ou à proximité la nuit et les fins de semaine afin d'être en mesure de mettre un terme au déclenchement intempestif fréquent des alarmes reliées à ce domicile.

Cass. soc., 14 déc. 2005, n°03-47.964 D

Accident du travail

C'est par une appréciation souveraine des faits qu'une cour d'appel a estimé que la dépres-

sion d'un salarié n'avait pas à être prise en charge au titre de la législation sur les accidents du travail. A l'appui de sa décision, la cour d'appel a jugé que l'intéressé ne rapportait pas la preuve que l'arrêt de travail prescrit avait été causé par une brutale altération de ses facultés mentales en relation avec les événements invoqués (harcèlement)

Cass. 2^e civ., 24 mai 2005, n°03-30.480 P+B

Force majeure

Une cour d'appel qui fait ressortir que l'employeur n'établissait pas que la

destruction de l'unité de production suite à un incendie criminel avait rendu impossible la poursuite de l'exploitation de l'entreprise et, par conséquent, celle des contrats de travail en déduit exactement que, la lettre de licenciement ne faisant état que de la force majeure, la rupture était dépourvue de cause réelle et sérieuse.

Cass. Soc., 31 mai 2005, n°03-43.288 D

Modification de contrat

L'ajout par l'employeur d'une clause d'exclusivité interdisant à un cuisinier

d'exercer une activité à l'extérieur de l'établissement caractérise la modification du contrat de travail et, par conséquent, le défaut de cause réelle et sérieuse du licenciement décidé suite au refus du salarié. La cour d'appel ne pouvait donc débouter l'intéressé de ses demandes au prétendu motif que cette obligation d'exclusivité découlait de son emploi à plein temps et n'apparaissait pas de nature à limiter sa liberté de travailler.

Cass. Soc., 7 juin 2005, n°03-42.080 P+B

DEMANDES ET OFFRES D'EMPLOI

DEMANDES D'EMPLOI

REF 69/06 : H 29 ans, diplômé d'école de commerce, forte expérience marketing et commerciale, recherche poste de responsable commercial ou de gestion de projet. Anglais et Italien courant, disponible immédiatement.

REF 70/06 : H 32 ans, BTS Action commercial (o'clock) avec bonne expérience en marketing, management et postes à responsabilité. Bon niveau informatique et anglais. Dynamique, sérieux et ayant un très bon sens relationnel, recherche poste à responsabilité.

REF 71/06 : JF, 32 ans, BAC+3, Trilingue, 10 ans d'expérience dans le commerce international, gestion

d'un portefeuille de professionnels grands comptes, dynamique, sérieuse aimant le sens du contact à la recherche d'un poste commercial à responsabilité.

REF 72/06 : Jeune diplômé en droit des transports (Bac +5) recherche premier emploi chez transporteur, commissionnaire de transports, transitaire ou assureur. Anglais, stages antérieurs, motivation.

REF 73/06 : Jeune diplômé d'école supérieure de commerce, spécialisation contrôle de gestion/finances, recherche emploi. Mon adaptation est rapide et apprécié. Disponible à compter du 2 octobre 2006.

REF 74/06 : H, 41 ans niveau BAC PRO-BTS (VAE),

responsable d'exploitation recherche emploi dans les domaines de restauration, de l'agro-alimentaire ou du commerce. Polyvalent, dynamique et motivé, connaissance du terrain, expérience d'encadrement du personnel, gestion journalière et de fin de mois, notions de comptabilité.

REF 75/06 : JF, 25 ans, expérience réussie dans domaines administratif et commercial, recherche poste à responsabilité. Dynamique, capacité d'adaptation et sens relationnel, disponible dès janvier 2007.

REF 76/06 : Jeune diplômé de secrétariat en bureau-tique spécialisée, recherche emploi à gestion administrative, commerciale et comptable. Goût du chal-

lenge, disponible de suite.

REF 77/06 : JH, 25 ans, fraîchement issue d'une formation Bac+4 d'école de commerce en Marketing et Management Européen recherche un emploi. Dynamique, capacité d'adaptation et pro actif. Disponible de suite.

REF 78/06 : JF, 33 ans, BTS Action Commercial, 10 ans d'expérience réussie en commercial, management, cherche poste à responsabilité. Bon niveau d'anglais, maîtrise PC/MAC. Sérieuse dynamique, capacité d'adaptation, sens relationnel. Disponible immédiatement.

LU DANS LE JOPF

JOPF N° 45 du 9 novembre 2006

Page 3857 : Arrêté n° 1219 CM du 26 octobre 2006 portant application du dispositif de réduction d'impôt pour investissement des petites et moyennes entreprises.

Page 3861 : Arrêté n° 1222 CM du 26 octobre 2006 fixant les normes et les modalités du classement, par étoiles, des hôtels et résidences de tourisme international.

Page 3871 : arrêté n° 1228 CM du 27 octobre 2006 portant approbation des imprimés de demande de modification d'application de la taxe de développement local.

DONNEES ECONOMIQUES

EVOLUTION DE L'INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION DU MOIS D'OCTOBRE 2006 - BASE 100 AOUT 2003

	2005			2006									Évolutions en %			
	Oct	Nov	Dec	Jan	Fev	Mar	Avr	Mai	Juin	Jul	Aou	Sep	Oct	Mens.	Depuis le 1er janv.	Ann.
Indice général	102,3	102,6	103,3	102,9	103,1	103,2	103,1	103,5	104,6	105,5	105,0	104,9	104,9	0,0	1,5	2,6
Alimentation	106,1	106,6	107,5	107,7	108,1	107,8	107,6	108,3	109,0	109,3	109,5	110,1	110,1	0,1	2,4	3,8
Produits manufacturés	98,8	98,9	99,0	99,0	98,7	99,3	99,2	99,7	100,0	101,5	101,3	101,3	101,0	-0,3	2,0	2,2
Habillement et articles textiles	93,0	94,0	94,0	93,2	92,1	92,0	91,5	91,1	91,1	91,2	90,8	90,9	89,4	-1,6	-5,0	-3,9
Autres produits manufacturés	99,5	99,4	99,6	99,6	99,4	100,1	100,1	100,6	101,0	102,6	102,5	102,4	102,3	-0,1	2,7	2,8
Services	103,3	103,8	104,9	103,8	104,5	104,3	104,2	104,4	106,5	107,1	105,8	105,4	105,5	0,2	0,6	2,2

Source : Institut de la statistique - Indice des prix à la consommation

Le taux d'intérêt légal est fixé à 2,11 % pour l'année 2006 (JOPF n°17 du 27/04/06).

Valeur du S.M.I.G pour compter du 01/01/06 : mensuel : 131 000 XPF (pour 169 heures) - horaire : 775,15 XPF
Arrêté N°1198 CM du 23 décembre 2005 - JOPF N.S 49 du 30 décembre 2005.

Conseil des Entreprises de Polynésie française

Immeuble FARNHAM 1er étage - rue CLAPPIER - BP 972 - 98 713 PAPEETE

Tél : 54 10 40 - Fax : 42 32 37 - Adresse Email : cepf@cepf.pf - site Web : www.cepf.pf

Bimensuelle, la « Lettre des Employeurs » est réalisée par le comité de rédaction du CONSEIL DES ENTREPRISES de Polynésie française, Directeur de publication : le Président Jacques BILLON-TYRARD. Abonnement pour 24 numéros : 15 150 F T.T.C (Toute représentation ou reproduction, intégrale ou partielle, est interdite sans autorisation expresse du Conseil des Entreprises).

Le CONSEIL DES ENTREPRISES de Polynésie française (www.cepf.pf) est composé des 14 organisations professionnelles suivantes : Association des Transporteurs Aériens Locaux; Association Tahitienne des Professionnels de l'Audiovisuel, Chambre Syndicale des Entrepreneurs du Bâtiment et des Travaux Publics; Chambre Syndicale des commissionnaires en douane, agents de fret et déménageurs de Polynésie française; Comité de Polynésie française de l'Association Française des Banques; Conseil des Professionnels de l'Hôtellerie; Fédération Générale du Commerce (www.fgc.pf); Organisation Professionnelle du Conseil de l'Intérim et de la Formation, Syndicat des Agents Maritimes; Syndicat des Employeurs du Secteur de l'Assurance; Syndicat des Industriels de PF (www.sipof.pf); Syndicat Professionnel des Concessionnaires Automobiles; Union des Industriels de la Manutention Portuaire; Union Patronale de Polynésie française.

Ces organisations patronales regroupent 451 entreprises et 13 854 salariés.